

VOUS CONSTATEZ DES **MORTALITÉS** OU DES **AFFAIBLISSEMENTS** DE COLONIES D'**ABEILLES**



DÉCLAREZ LES RAPIDEMENT à l'OMAA Bretagne
(Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère)

Un guichet
à votre
écoute

Un vétérinaire
diplômé en
pathologie
apicole

7 jours
sur 7

OMAA

Une prise
en compte
de votre
déclaration

Tout au
long de
l'année

Un retour
individualisé

UN NUMÉRO : 02 44 84 68 84
ET/OU declaration-omaa@gtv-bretagne.org



Pour vous aider à comprendre ce qui impacte vos colonies



Pour participer collectivement à la meilleure connaissance des troubles de santé de l'abeille mellifère

Pour plus d'information : <http://plateforme-esa.fr>

